

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Objet : Redécoupage des bassins géographiques des écoles primaires de Mercier

La Prairie, le 24 septembre 2018 – En raison de l'agrandissement de l'école primaire Saint-René à Mercier, les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) ont adopté, le 11 septembre dernier, une résolution concernant les bassins géographiques des écoles primaires des Bons-Vents, Saint-Joseph et Saint-René.

Les hypothèses de redécoupage ont été précédées d'une période de préconsultation ainsi que d'une consultation publique, au cours desquelles les conseils d'établissement des écoles et les parents concernés ont été invités à se prononcer. C'est l'hypothèse 2 qui a été adoptée à l'unanimité par le conseil des commissaires de la CSDGS et les changements qui en découlent seront effectifs à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Liste des rues concernées par le redécoupage des bassins géographiques des écoles primaires de Mercier

École Saint-Joseph

Territoire actuel

École des Bons-Vents

Phase 1 : Territoire actuel, moins les rues suivantes : croissant Argus, rue Allan, rue Côté, rue d'Amos, rue d'Amqui, rue de Carillon (excluant 47 à 62), rue de Chambly, rue Jupiter, rue Sambault, rue Mars, rue Garand et boulevard Saint-Jean-Baptiste (164 à 266 pairs et 121 à 263 impairs).

Phase 2 : Territoire de la phase 1, moins les rues suivantes : rue de Berthier, rue de Belœil, rue de Carillon (47 à 62), rue Laurier, rue Pluton et rue Mercure.

École Saint-René

Phase 1 : Territoire actuel, plus les rues suivantes : croissant Argus, rue Allan, rue Côté, rue d'Amos, rue d'Amqui, rue de Carillon (excluant 47 à 62), rue de Chambly, rue Jupiter, rue Sambault, rue Mars, rue Garand et boulevard Saint-Jean-Baptiste (164 à 266 pairs et 121 à 263 impairs).

Phase 2 : Territoire de la phase 1, plus les rues suivantes : rue de Berthier, rue de Belœil, rue de Carillon (47 à 62), rue Laurier, rue Pluton et rue Mercure.

Note : La phase 2 sera en application seulement si elle s'avère nécessaire, c'est-à-dire à partir du moment où l'augmentation de la clientèle dans le secteur de l'école des Bons-Vents fera en sorte que le redécoupage appliqué à la phase 1 ne lui permettrait plus d'accueillir l'ensemble de sa clientèle.

Par ailleurs, le conseil des commissaires de la CSDGS a convenu de permettre aux élèves concernés par le redécoupage et qui sont en 5^e année, en 2018-2019, de poursuivre l'an prochain en 6^e année dans l'école qu'ils fréquentent actuellement, si tel est le souhait des parents. Le conseil des commissaires a également demandé à l'école Saint-René, qui accueille de nouveaux élèves, de mettre en place un processus d'accueil facilitant la transition dans un nouveau milieu scolaire.

- 30 -

Source : Hélène Dumais
Régisseuse, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | dumais.helene@csdgs.qc.ca